

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 octobre 2010

GESTION DE LA DETTE SOCIALE - (n° 2825)

Commission	
Gouvernement	

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 12

présenté par  
Mme Montchamp

-----  
à l'amendement n° 7 de M. Bur  
-----

**à l'ARTICLE 4**

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« et du d »

les mots :

« , du d et du e ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'amendement de notre collègue Yves Bur a pour objet de reporter au projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2012 le renforcement des informations fournies au Parlement dans le cadre de l'annexe 8 au PLFSS de même que la présentation des objectifs d'engagements des établissements et services médico-sociaux.

Il est proposé, pour des raisons évidentes, de faire de même pour la présentation des modalités de la réalisation des actifs du FRR au profit de la CADES : le PLFSS pour 2011, présenté demain au Parlement, ne peut évidemment intégrer ces informations.